

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

21 FÉVRIER 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 21 FÉVRIER 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de M. Pierre Migisha à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Promotion de la santé par le sport »	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dopage dans les salles de fitness »	5
1.3	Question de M. Daniel Senesaël à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Alcool et sports »	6
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suivi du dossier taekwondo »	8
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Application du décret du 2 juillet 2007 relatif au subventionnement de la formation des jeunes footballeurs »	9
1.6	Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Craintes pour l'évolution du centre Adeps 'La Sapinette' »	12
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Exode des espoirs belges vers les clubs de football français du Nord »	14
1.8	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Expérience pilote du doublement des heures de sport à l'école »	16
1.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion des comportements éthiques, de la santé dans le sport et de la lutte contre le dopage »	18
1.10	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Insertion obligatoire d'un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans chaque projet d'établissement »	20
1.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Opération 'Mon club, mon école' »	22
2	Ordre des travaux	23

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Pierre Migisha à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Promotion de la santé par le sport »

M. Pierre Migisha (cdH). – La nécessité de pratiquer une activité physique pour garder la santé à tout âge ne fait plus aucun doute. Il est aujourd'hui de plus en plus reconnu que les soins de santé en eux-mêmes n'ont parfois qu'un impact limité sur le maintien en bonne santé et qu'il est donc essentiel de travailler en amont, par des activités de prévention qui font intervenir tous les facteurs environnementaux favorables à la santé. Parmi ces facteurs, la pratique d'une activité sportive joue un rôle prépondérant.

En Communauté française, le Plan de promotion des attitudes saines en termes d'alimentation et d'exercice physique pour les enfants et adolescents, adopté par le gouvernement, est sans nul doute un outil essentiel de promotion de la santé chez les jeunes. Il met véritablement l'accent sur l'intérêt des attitudes saines introduites précocement dans la vie des enfants – par exemple à l'école – mais semble aborder l'activité physique comme un facteur complémentaire de l'alimentation saine et non comme un facteur de santé en soi, comme le qualifient pourtant de nombreuses études sur le sujet.

De plus, ce plan ne prévoit en Communauté française aucune structure pour favoriser la pratique du sport chez la personne adulte dans une optique de promotion des effets bénéfiques du sport sur la santé.

Dès lors, comment la promotion du sport est-elle prise en compte dans les politiques actuellement développées ou soutenues par le gouvernement de la Communauté française, dans le cadre de vos compétences, madame la ministre, et de celles de la ministre de la Santé ?

Au-delà de la promotion du sport pour tous, qu'en est-il de la promotion du sport auprès des personnes à risque pour lesquelles l'activité phy-

sique peut être étonnamment bénéfique, bien que peu de personnes en aient conscience ? On parle souvent des bienfaits du sport pour prévenir et/ou guérir les maladies cardio-vasculaires, l'obésité et le diabète, mais où en est la réflexion sur le recours à la pratique sportive comme moyen de prévention de la dépression, voire de certains cancers ?

Outre son impact sur la santé corporelle, la pratique régulière d'une activité physique a également un impact positif sur la santé mentale et le bien-être de l'individu ; elle participe à l'amélioration du « capital humain », au même titre que les activités culturelles, sociales ou autres, particulièrement pour les publics sédentaires. Un récent article de presse a d'ailleurs abordé cette réflexion sur le développement du capital humain par la pratique sportive des étudiants.

Monsieur le ministre, quelle est, à l'adresse des publics moins sensibilisés à la pratique sportive, votre réflexion sur l'existence de structures pouvant centraliser l'information sur les possibilités de pratiquer le sport afin de promouvoir la santé ? Quelles démarches peut-on envisager pour valoriser l'activité physique régulière, l'accroître et l'inscrire dans les comportements quotidiens de chacun ?

Enfin, parallèlement à la coopération avec la ministre de l'Enseignement pour le développement de la pratique sportive et des attitudes saines chez les jeunes, y a-t-il l'une ou l'autre modalité de concertation avec la ministre de la Santé ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de prendre une initiative commune pour un public adulte, de manière générale, et pour les publics à risque, en particulier ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Migisha, je vous remercie pour votre question, même si je ne pourrai y apporter une réponse complète. En effet, si j'ai le sport et la lutte contre le dopage dans mes compétences, la prévention relève de Mme Laanan. Je vous suggère donc de l'interroger également pour d'autres éclaircissements.

Comme vous, je suis convaincu que l'activité physique figure parmi les conditions essentielles du bien-être, du maintien ou du rétablissement de la santé. Ses effets sont extrêmement bénéfiques, tant pour la socialisation que pour la prévention de maladies.

L'activité physique et le sport participent directement au bien-être physique et psychique de la population. Nous devons dès lors déployer un éventail d'actions et de mesures pour favoriser leur pratique. Bien entendu, le rôle de l'école est essen-

tiel. Nous reviendrons, avec la question de M. Dordrimont, sur l'opération « Mon club, mon école » qui a reçu un avis favorable de la commission des dépenses de ce parlement et qui se déroulera au début du mois de mars. Notre objectif est de mobiliser tous les établissements scolaires sur le thème du sport en permettant à des clubs d'y sensibiliser les jeunes à la pratique de différentes disciplines sportives.

Nous devons aussi lancer une réflexion avec les professeurs d'éducation physique. Je répondrai d'ailleurs aussi à une question sur l'évaluation des quatre heures d'éducation physique instaurées dans l'enseignement primaire par M. Eerdeken. Toutefois, n'ayant pas défini les contenus, l'évaluation de cette mesure nous laisse un peu sur notre faim. Quoi qu'il en soit, nous réunirons les professeurs d'éducation physique, non seulement pour les sensibiliser à l'action « Mon club, mon école », mais aussi pour étudier le contenu des cours d'éducation physique et, peut-être, les adapter aux nouvelles disciplines et techniques.

Je rappelle que nous avons augmenté de 75 pour cent les subsides alloués aux équipements sportifs – pas seulement ceux pour la psychomotricité – dans l'enseignement fondamental.

L'opération « Été sport » permet à de nombreux jeunes de pratiquer un sport près de leur domicile. Trente mille jeunes y ont participé, outre les vingt-trois mille qui fréquentent les centres Adepts. Tout cela a requis des efforts qualitatifs et quantitatifs, puisque les subventions étaient liées à la présence d'un encadrement de qualité. Nous avons conforté les moyens des fédérations, notamment pour les frais de fonctionnement et les plans-programmes ; nous avons consenti des efforts pour nos infrastructures et le sport de rue non organisé. Je regrette d'ailleurs que ce dernier n'ait pas fait l'objet de plus de demandes.

Nous avons également lancé la rénovation de tous les centres Adepts. Mme Bertieaux est probablement la seule parlementaire à avoir constaté que les crédits pour le sport n'avaient pas évolué.

Nous accordons aussi des moyens à plusieurs associations, que ce soit dans le domaine de la jeunesse ou des seniors, dès lors qu'elles mettent sur pied des activités physiques ou sportives. C'est ainsi que nous soutenons le programme « Aînergie » de l'asbl « Sports seniors » qui permet aux aînés de redécouvrir l'activité physique en leur offrant toute une palette d'activités.

De même, nous attribuons des moyens au monde du handicap qui me tient particulièrement à cœur. Nous soutenons les deux fédérations,

FEMA et Handisport, mais nous avons également fait un geste significatif en accordant, fin de l'année dernière, une bourse de deux mille euros à tous les clubs sportifs pour handicapés afin de leur permettre de développer leurs activités et de se procurer le matériel nécessaire.

C'est la première fois que les subsides accordés au sport pour handicapés dépassent le million d'euros ! Ils ont même été doublés ! Grâce au sport adapté à leur situation, ces jeunes handicapés peuvent retrouver une certaine dignité, s'épanouir et nouer des contacts sociaux.

Notre effort porte aussi sur l'encadrement. Nous avons en effet prévu un budget pour la formation des jeunes, des entraîneurs et des arbitres.

J'en viens aux professionnels du sport. Comme je l'ai annoncé au Wex à Marche, la révision du décret, dit Eerdeken, relatif au financement des centres sportifs, vise à transformer les gestionnaires de centres sportifs en animateurs sportifs. Ces derniers devront avoir la volonté de programmer des activités, d'accueillir les écoles, d'établir enfin le cadastre des sports et, surtout, d'organiser des activités, dans le cadre de l'opération « Été sport » ou « Mon club, mon école », et la formation. Nous leur offrons donc les moyens d'être plus actifs.

Nous devons arriver à une mobilisation de toute la chaîne sportive et de l'éducation physique pour amener le maximum de nos concitoyens à pratiquer une activité physique.

J'ajoute qu'un plan de promotion des attitudes saines a été mis en place sous la précédente législature. J'imagine que le ministre-président reprendra l'initiative. Nous ne manquerons pas de lui apporter notre soutien, notamment sur le thème de l'alimentation que vous avez, à juste titre, soulevé. M. Lutgen et moi-même allons réintégrer ses prescrits dans les centres Adepts pour que, là aussi, nous montrions l'exemple.

J'en arrive enfin à deux initiatives plus récentes.

La première concerne le financement des défibrillateurs dont nous avons encore malheureusement pu constater l'utilité à la suite de la disparition de quelques athlètes. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler au Wex à tous les mandataires communaux, nous finançons ce matériel à hauteur de 75 pour cent. Nous espérons, d'ici à trois ans, que tous les centres sportifs puissent être dotés de cet équipement qui permet de sauver des vies et qui est relativement facile à utiliser.

La deuxième initiative est l'utilisation des ter-

rains de football comme zone d'atterrissage pour les hélicoptères médicaux. Grâce à un système de télécommande embarqué à bord de l'hélicoptère, le pilote pourra commander l'éclairage du terrain et atterrir sans difficulté.

Enfin, nous ne manquerons pas, avec Mme Simonet, de nous pencher sur le problème et de prendre des initiatives sur l'évolution des programmes scolaires afin de mieux intégrer la réalité de la pratique sportive et de l'alimentation saine dans nos écoles.

Votre intervention impose d'entreprendre une série d'actions que nous devons pouvoir évaluer. Nous constatons, suite au doublement des heures consacrées à l'éducation physique, l'importance de fixer des critères d'évaluation exploitables, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Cela ne nous empêchera pas d'établir un baromètre de la santé physique de nos enfants de huit à douze ans. De plus, j'ai demandé à mon administration de relancer une étude sur le baromètre de l'état physique des enfants de douze à dix-huit ans qui n'avait plus été adaptée depuis longtemps. Nous pourrions ainsi réexaminer nos moyens et notre politique.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Il a fait le bilan de son action en matière de promotion du sport à tous les niveaux, dans les écoles, dans les clubs, dans l'aide aux infrastructures et en faveur des aînés ou des personnes handicapées.

J'ai voulu insister sur le bienfait du sport pour la santé.

Je me permettrai d'interroger la ministre de la Santé sur sa politique. En effet, il serait opportun, me semble-t-il, de prévoir des passerelles entre les secteurs de la Santé et du Sport. Les bienfaits des activités physiques ont été prouvés et il serait dommage de ne pas coopérer avec la ministre de la Santé.

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dopage dans les salles de fitness »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le dopage nuit à la santé des personnes qui y recourent, mais également à l'image du sport. En effet, en plus de travestir le résultat, le dopage abuse les supporters.

Pour sa part, la Communauté flamande intensifie depuis quelques années sa politique de lutte contre le dopage dans les salles de fitness, pro-

pices semble-t-il à ce genre de pratiques. C'est ainsi qu'en 2010, 25,6 pour cent des « sportifs » auraient été contrôlés positifs, essentiellement aux anabolisants.

Ces contrôles n'étant pas effectués quotidiennement, on peut se rendre compte que l'ampleur du phénomène dépasse le taux contrôlé.

Bien que je ne les connaisse pas, cela m'étonnerait que les chiffres soient différents en Communauté française. Premièrement, existe-t-il pour 2006-2010, des statistiques sur le nombre de contrôles effectués, sur la manière dont ils le sont, sur leurs résultats, et sur la sollicitation éventuelle des services de police ? Deuxièmement, comment lutter efficacement contre le dopage dans les salles de fitness ? Je suis toujours étonné de trouver à l'entrée de certaines salles, une série de produits mis en vente censés améliorer les performances des usagers. C'est le premier contact avec la salle. Ne faudrait-il pas y réfléchir ? Troisièmement, des contacts ont-ils été pris avec le parquet ou le ministère de la Justice ? Enfin, comme le soulignait un article de la presse flamande, contrairement à de nombreux sports, le fitness ne possède pas de fédération et par conséquent nous n'avons aucun interlocuteur privilégié. Cette absence de fédération ne participe-t-elle pas à l'anarchie juridique ? N'y a-t-il pas une politique à mettre en place dans ce sens ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Suite à votre question sur la disponibilité de statistiques relatives aux salles de fitness, j'ai alerté la cellule anti-dopage de la Communauté française afin qu'elle me fournisse le nombre des contrôles effectués dans ces salles et lors des compétitions de bodybuilding. Aucun contrôle n'a été effectué en 2006. Pour 2007, sur vingt-six sportifs contrôlés en compétition et quarante-neuf hors compétition, dix-sept étaient positifs, soit 22,67 pour cent. Les substances détectées étaient essentiellement des stimulants, cannabis, anabolisants, testostérone, diurétiques, etc. En 2008, les neuf sportifs contrôlés en compétition ont été déclarés positifs.

Je dois préciser que les salles contrôlées étaient déjà considérées comme suspectes, ce qui biaise les statistiques. Pour 2009, sur 40 sportifs contrôlés en compétition, dix-huit étaient positifs, soit 45 pour cent. Les substances détectées étaient quasi les mêmes que lors de contrôles de 2007. Enfin, en 2010 sur douze sportifs contrôlés en compétition, sept ont été reconnus positifs, soit 58 pour cent.

Toute notre législation est basée sur la no-

tion de discipline interne. En vertu du décret du 8 mars 2001, il incombe aux fédérations de sanctionner leurs membres fautifs. Le Conseil d'État a du reste consacré le principe de la liberté d'association. Considérant que l'autorité créée par nos amis flamands est une autorité administrative, le Conseil d'État a précisé que les recours doivent lui être adressés.

Nous ne sommes pas restés inactifs en l'absence de fédération sportive, ainsi qu'en atteste le contrôle de compétitions dans des salles « suspectes ». Par ailleurs, je vous rappelle l'existence de sanctions pénales. Nous avons conclu un accord avec les parquets prévoyant l'échange régulier d'information. Il impose la transmission d'une copie certifiée conforme des procès verbaux établis par les médecins contrôleurs et la notification au parquet général de toute sanction disciplinaire.

Les médecins sont souvent victimes de menaces ou d'intimidation lorsqu'ils se rendent dans les salles. Depuis la signature du protocole, les contrôles se font en présence de policiers de façon à prévenir les dérapages. Cette manière de procéder est d'autant plus nécessaire que nous contrôlons en priorité les salles soupçonnées par les services judiciaires d'arrondissement de distribuer ou de revendre des produits prohibés.

Bien sûr, cela reste insuffisant, raison pour laquelle nous avons chargé le cabinet Vanden Eynde de dresser un état des lieux de la législation et de préparer – avec mon cabinet et l'administration – un projet de reconnaissance, d'agrément et de labellisation des centres de *fitness*. L'objectif est d'offrir des garanties de qualité de l'encadrement aux personnes désireuses de s'inscrire dans une salle. J'espère être en mesure de le soumettre au parlement à la rentrée.

Je crois aussi que nous pourrions mettre à profit l'émergence du tribunal sportif de première instance que constituera l'AISF sur la base du décret antidopage. L'AISF serait la première instance pour la partie sportive, en attendant l'apparition d'une fédération des salles de *fitness* et de *body building*. Cela aura évidemment des conséquences en termes d'agrément, de labellisation et de mise en garde des sportifs vis-à-vis des salles n'offrant pas les conditions élémentaires de santé.

Je vous demande un peu de patience. Le cabinet est en train de recenser les législations en vigueur dans d'autres pays, y compris en Communauté flamande.

(M. Christian Noiret prend la présidence de la séance.)

J'espère pouvoir saisir le gouvernement de ce

texte en première lecture en juin ou en septembre. Les éléments sont suffisamment inquiétants. Les services judiciaires connaissent ce qu'il en est de certaines salles mais pas le grand public. Nous souhaitons dès lors légiférer pour mieux protéger et prévenir.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse complète. Comme il le souligne, il y a de quoi s'inquiéter à double titre. Certaines salles sont connues, ciblées et surveillées. Le ministre cite les chiffres de contrôles dans les salles mais aussi lors des compétitions. Ceux-ci montrent que des sportifs dopés prennent le risque de se présenter aux épreuves. Il faut plaider pour une augmentation des contrôles et n'avoir de cesse de poursuivre le milieu du dopage.

Je vous félicite pour les démarches concertées avec le parquet et le recours à la police. L'accueil de l'inspecteur est parfois difficile, il n'est donc pas inutile de lui fournir un tel appui.

Proposer un décret de labellisation est une bonne initiative qui permettra aux sportifs pratiquant leur discipline dans les règles de l'art de recevoir l'aval des autorités.

1.3 Question de M. Daniel Senesael à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Alcool et sports »

M. Daniel Senesael (PS). – Puisque la mode en politique belge est à la citation latine, je rappellerai l'adage bien connu *Mens sana in corpore sano* : un esprit sain dans un corps sain. Ces cinq mots ont été détournés de leur sens premier puisque le poète latin Juvénal voulait dire que l'homme, s'il est vraiment sage, ne doit demander que la santé de l'âme et du corps. La citation complète est *Orandum est, ut sit mens sans in corpore sano* : il faut prier pour obtenir un esprit sain dans un corps sain. Aujourd'hui, on l'utilise pour engager à cultiver aussi bien le moral que le physique, les études, le travail et le sport, la pratique sportive permettant l'épanouissement de l'homme.

Paradoxalement, l'image du sport s'éloigne de plus en plus de la santé et du bien-être. La Belgique est sans doute le seul pays au monde dont la plus importante compétition sportive porte le nom d'une boisson alcoolisée. Ses organisateurs ne font plus seulement la une des gazettes sportives mais également de la rubrique des faits divers par leur comportement hors des terrains. Dans les faits, la pratique du football ne se limite plus à deux mi-temps. Chez nos adolescents, il s'agit également de faire honneur à une troisième mi-temps. Il existe

même non loin de chez moi, une compétition où, en plus du titre de champion ou du prix du fair-play, l'on peut remporter le prix du bar.

Monsieur le ministre, le 26 janvier dernier, ce parlement adoptait une résolution relative à l'incompatibilité entre les messages de prévention de la Communauté française contre les assuétudes et les pratiques commerciales en matière d'alcool. Vous l'avez certainement longuement étudiée mais je me permets d'en rappeler quelques éléments : le parlement de la Communauté française demande au gouvernement de la Communauté française de généraliser la présence de points d'accès gratuits à l'eau potable et de diffuser l'information quant à leur présence dans tous les lieux relevant de la Communauté française, tant pour combattre la dépendance à l'alcool et limiter les risques liés à une consommation excessive d'alcool que pour prévenir et lutter contre l'obésité, favoriser des comportements et des habitudes de consommation de boissons saines ; conditionner son soutien aux organisations et événements ressortissant à ses compétences qui proposent à la vente des boissons contenant de l'alcool à l'obligation de permettre un accès gratuit à l'eau potable ; interdire la distribution gratuite ou la vente au forfait de boissons alcoolisées ; faire connaître aux enseignants et acteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse l'existence d'outils pédagogiques développés par le monde associatif pour déchiffrer la publicité en faveur de l'alcool et sensibiliser à un usage raisonnable.

Monsieur le ministre, au terme de cette question, j'aurais aimé faire le point sur les différentes initiatives dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation et de la lutte contre la consommation d'alcool dans le sport. Que prévoit le gouvernement pour répondre aux demandes du parlement ?

Certes pour de nombreux clubs, la recette de la buvette constitue une source de revenus nécessaire à leur survie. Cependant, il conviendrait que les adultes limitent leur consommation de bière avant le début de l'entraînement de leurs enfants. Par ailleurs, comment faire correspondre le comportement des professionnels, dont l'exemple est tellement important pour nos jeunes, avec les valeurs positives de la pratique du sport ? Ne pourrait-on envisager de placer l'alcool dans la liste des produits « interdits » ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – À l'instar de M. Senesael qui nous invite à l'utilisation du latin, je vous dirai *abusus non tollit usum*... En d'autres mots, il n'y a pas de raison de renoncer à

faire bon usage des choses dont d'autres abusent. Cette distinction est fondamentale. Le sport et l'alcool constituent à la fois le meilleur et le plus détonnant des couples. Il est évident qu'un sportif s'adonnant à un alcoolisme répété se sanctionne lui-même et perd ses chances d'exceller dans sa discipline...

À l'inverse, la vente de boissons – alcoolisées ou non – avant, pendant ou après la compétition, dans la plupart des disciplines, contribue directement aux recettes du club et au maintien de ses activités. C'est pourquoi, suite aux plaintes de certains clubs et fédérations, la législation wallonne prévoit le soutien financier des buvettes alors qu'à une époque, seuls les terrains et les vestiaires étaient subventionnés. Vous avez vous-même soulevé la question de la *Jupiler League*, organisation des clubs professionnels ayant choisi librement le sponsoring par *Jupiler*... Cela ne constitue pas une démarche de notre Communauté, soyez-en assuré.

On constate parfois des débordements où l'on consacre parfois davantage de temps au bar qu'à l'entraînement ou à la compétition.

Je tiens néanmoins à rendre justice aux responsables de clubs et aux entraîneurs qui ne manquent pas de rappeler les règles élémentaires de discipline à leurs joueurs, singulièrement à leurs jeunes joueurs, et de leur interdire la consommation de boissons alcoolisées. Dans un grand nombre de clubs, en effet, des tickets gratuits sont distribués pour des boissons non alcoolisées. C'est une démarche que nous soutenons.

Pour les stages Adeps, le point 7 du règlement d'ordre intérieur dispose que « la détention, l'usage de boissons alcoolisées sont strictement interdits, tout comme la consommation de tabac ou d'autres substances nocives ». Ce règlement vaut pour les jeunes et les moniteurs qui les encadrent. Le non respect de ce point par ces derniers est d'ailleurs un motif de licenciement. Dans la loi sur le football, le règlement d'ordre intérieur des stades prévoit de refuser l'accès à toute personne – les joueurs, les supporters, les parents – en état d'ébriété. Je rappelle enfin que notre Communauté applique les dispositifs de l'Agence mondiale antidopage qui interdit l'alcool en compétition pour certaines disciplines : l'aéronautisme, l'automobilisme, le motocyclisme, le karaté, la moto nautique, le tir à l'arc et le bowling. Dans les autres disciplines, l'agence ne considère pas utile d'établir une interdiction, partant du fait que le sportif se dessert lui-même en diminuant ses capacités par la consommation d'alcool.

La charte de l'éthique et du fair-play que nous

allons largement diffuser dans les activités que nous organisons – Mon club, mon école; Été sport; stages, soutien aux fédérations – reviendra sur le refus du dopage, le respect du règlement et le fair-play à l'égard des autres joueurs, mais aussi sur la consommation excessive ou banalisée des boissons alcoolisées.

Il s'agit également d'un problème de société qui renvoie à la responsabilité des parents, des forces de l'ordre et de celles et ceux qui encadrent nos jeunes. Nous allons lancer une opération de financement de la formation de ces formateurs, entraîneurs et arbitres. Nous ne manquerons pas de réserver un module à l'usage excessif ou banalisé de l'alcool.

Les débordements que nous constatons ça et là ne sont généralement pas le fait des joueurs ou des entraîneurs, qui connaissent bien les limites, mais le plus souvent des supporters. Cela se traduit parfois par des insinuations qui poussent les joueurs à la violence ou à des propos racistes que nous ne pouvons que condamner. Nous devons discuter de ce problème tant avec les forces de l'ordre qu'avec la fédération. Je ne manquerai pas de discuter de ce thème avec l'Association des clubs francophones de football lorsqu'elle sera constituée et bien organisée. Nous ne pouvons en effet pas accepter la banalisation de ce fléau.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie M. le ministre de ces réflexions, que je partage. Je ne suis pas naïf au point de ne pas savoir que la consommation raisonnée et raisonnable d'alcool participe aussi à la célébration de la victoire sportive. Je voulais simplement attirer l'attention sur le risque pour les jeunes d'être entraînés dans des comportements déviants. Je pense que la charte qui va être distribuée en Communauté française permettra à nouveau d'attirer l'attention sur ce phénomène. Ce n'est qu'à force de répétition que nous aboutirons à ce que de tels comportements ne soient jamais banalisés.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suivi du dossier taekwondo »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Lorsque nous avons abordé le dossier du taekwondo, en novembre dernier, il apparaissait que les deux fédérations francophones, l'Association belge francophone de taekwondo (ABFT) et la Fédération belge francophone de taekwondo (FBFT) n'étaient pas sur la même longueur d'ondes. En outre, l'une est subsidiée et reconnue par la Communauté

française, l'autre est reconnue par l'Union fédérale.

Vous aviez précisé à l'époque que vous tenteriez une ultime conciliation et qu'ensuite, vous prendriez vos responsabilités. Cette conciliation a-t-elle eu lieu? Quel en est le résultat? A-t-elle permis de réunir le taekwondo francophone? Qui représentait les deux fédérations?

Vous aviez également envisagé de solliciter les avis du COIB et de l'AISF. Vous sont-ils parvenus? Quelle en est la teneur? Êtes-vous prêt à suivre ces avis?

Enfin, avez-vous pris une décision de clarification de la situation, y compris vis-à-vis de l'Union nationale? En effet, à l'extérieur de notre pays, le niveau fédéral reste le seul interlocuteur.

(M. Richard Miller, président, reprend la présidence de la séance.)

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, vous constaterez combien moi-même et mes collaborateurs nous sommes investis pour résoudre ce délicat problème.

L'année dernière, j'avais déjà eu l'occasion de vous répondre sur la situation du taekwondo et sur ses difficultés. Tout comme moi, vous êtes tenace dans votre volonté de régler ce problème qui est aussi lié à certaines personnalités des fédérations.

À l'époque, j'avais annoncé ma volonté de faire appel à toutes les instances sportives pour créer un espace de médiation qui permette de dégager une solution durable pour les athlètes, mais également pour l'image de ce sport fort répandu dans notre communauté.

La direction générale des Sports a alors notifié à l'Association belge francophone de taekwondo (ABFT) la nécessité de trouver une solution, sous peine de suspendre la reconnaissance et donc, la subvention actuelle de 307 000 euros pour le fonctionnement et le plan-programme de haut niveau. Comme je m'y étais engagé, la reconnaissance de cette association a été inscrite, pour avis, à l'ordre du jour du conseil supérieur ce 18 janvier. L'ABFT y était représentée par MM. Boubouh (président actuel), Sougné (ancien président) et leur conseil, Me Misson. Ils étaient invités à informer le conseil supérieur de l'évolution de la situation.

La voici. L'ABFT a été exclue de la fédération nationale par l'assemblée générale. Elle doit toujours faire face à des problèmes d'accès aux compétitions pour les athlètes francophones. Le Tribunal de première instance d'Hasselt va se pronon-

cer, en octobre 2011, sur la validité de l'assemblée générale qui a procédé à l'exclusion. Dans l'attente de cette décision sur le fond, il est bien sûr crucial, pour cette association, de continuer à être soutenue par l'Adeps.

D'autre part, la fédération internationale a demandé à la fédération nationale belge, notamment en date du 17 décembre 2010, de résoudre le problème de la discrimination subie par les athlètes francophones. La fédération nationale est donc sollicitée, tant au niveau international que communautaire. L'ABFT a par ailleurs reçu le soutien de la fédération africaine et de différentes fédérations francophones.

L'Association est active. Elle regroupe aujourd'hui quatre-vingt clubs, contre soixante-neuf en 2010. Elle progresse donc encore. Elle compte trois athlètes juniors qui ont obtenu des résultats intéressants lors des championnats d'Europe.

Au vu ces éléments, le conseil supérieur a émis un avis, en janvier 2011, dans lequel il propose de maintenir pour une année la reconnaissance de l'Association francophone en tant que fédération sportive.

À ma demande, ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) par M. Pierre-Olivier Beckers, son président. Une réunion était programmée le 20 novembre avec M. Steve Grommen, président de la fédération nationale, mais elle a été reportée à plusieurs reprises car ce dernier souffre de problèmes de santé.

Début février, la fédération nationale a alors proposé à l'ABFT de rejoindre son conseil d'administration moyennant quatre conditions : le paiement de cotisations et le respect de ses statuts (ces deux premières conditions sont remplies) ; l'arrêt du procès en cours et l'absence de droit de vote. Actuellement, la fédération flamande dispose de six voix ; la fédération germanophone, d'une ; et la fédération francophone, de cinq.

Le conseil de l'Association belge francophone de taekwondo a exprimé, en contre-proposition, la possibilité de mettre fin au procès et de se mettre en ordre quant aux premier et deuxième critères, pour autant qu'elle récupère son droit de vote. Cette proposition n'a pas été acceptée par la fédération nationale.

Comme vous pouvez le constater, nous avons sollicité tous les intermédiaires : le conseil supérieur, le COIB, la fédération internationale, l'union nationale... Mais nous sommes aujourd'hui suspendus au refus que je viens d'évoquer. Je suivrai dès lors l'avis du conseil supérieur, qui

me demande le maintien en 2011, sachant qu'en outre, une décision de justice est attendue cette année.

Ce dossier est loin d'être simple et nous sommes très nombreux à nous y impliquer pour le régler au profit des athlètes qui pourraient être les victimes de la situation. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution des négociations et des concertations ainsi que de la future décision de justice.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Face à cet imbroglio, le maintien du subsidé de l'ABFT pour un an, est assez logique. Il faudra donc attendre la décision du Tribunal de première instance de Hasselt sur la validité de cette assemblée générale.

Cela dit, ce contentieux juridique discrédite ce sport. Et il a fallu en outre que la dimension communautaire vienne s'y ajouter.

J'ai même entendu parler d'une troisième fédération francophone, dirigée par une personne d'origine coréenne, qui ne vous aurait pas encore demandé de subsidé.

Nous avons besoin d'une clarification qui ne dépende pas de l'Union nationale de taekwondo, car, vous l'avez vous-même admis, c'est surtout une question de personnes, mais ce sont les compétiteurs – francophones, en l'occurrence – qui pâtissent de cette situation.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Application du décret du 2 juillet 2007 relatif au subventionnement de la formation des jeunes footballeurs »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je me souviens bien de ce décret qui avait été proposé par M. Eerdekens, dans la mesure où nous avons pu l'amender. Le processus s'était déroulé de manière correcte entre la majorité et l'opposition.

Le monde politique n'était pas divisé, mais plutôt uni pour œuvrer ensemble au financement de la formation des jeunes joueurs de football. On ne parlait pas encore, à l'époque, d'une fédération francophone de football.

Quatre années se sont écoulées depuis lors ; le moment me semble venu, monsieur le ministre, de faire le point sur ce décret. Quels en sont les succès et les échecs ? Les arrêtés d'application ont-ils été pris ? Dans l'affirmative, quand ? Qui s'est chargé de la formation : des organismes privés et/ou pu-

blics ? Quel est l'avis du COIB sur ce décret ?

Quel est le budget consacré par la Communauté française à ce dossier ?

Quels sont en moyenne les défraiements accordés aux formateurs ? Quels sont les clubs qui bénéficient de cette aide ? Disposez-vous d'une répartition par province, ce qui nous permettrait de procéder à des comparaisons ? Les conseillers évaluateurs prévus par le décret ont-ils été désignés ? Qui sont-ils ? Le rapport annuel obligatoire a-t-il été remis ? Pouvons-nous le consulter ? À l'époque j'avais exprimé le souhait que ce rapport soit remis annuellement au parlement mais le ministre Eerdekens avait refusé en disant que les parlementaires avaient toujours la possibilité de poser des questions sur ce rapport. Qu'en est-il du Comité d'accompagnement qui devait être installé ? Qui compose ce comité et quand se réunit-il ?

À l'époque, j'avais également évoqué la situation du hockey, en soulignant que la Fédération de hockey était nationale. J'avais demandé à M. Eerdekens d'accorder à ce sport une aide similaire à celle accordée au football et à la formation des jeunes joueurs de football. Il ne s'était pas montré négatif mais par la suite, le dossier n'a plus évolué. Aussi, j'aimerais savoir si une évolution est possible et si des aides sont envisageables pour le hockey. Je comprendrais parfaitement que vous ne me répondiez pas sur ce point aujourd'hui, monsieur le ministre. Le cas échéant, je reviendrai ultérieurement sur ce dossier.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je n'étais pas membre de votre assemblée au moment où le décret a été adopté mais vérification faite, je pense qu'à l'époque ce texte avait surtout pour objectif de contrecarrer la non-reconnaissance du football par la Communauté française due à la volonté de l'Union belge de refuser la scission entre deux ailes linguistiques distinctes. Ce décret avait finalement pour objectif de soutenir les clubs formateurs en permettant de les aider sans que l'Union belge soit forcée d'entrer dans un processus de communautarisation. Nous savons ce qu'il en est advenu par la suite : la pression de la Communauté flamande, le chantage aux subventions et finalement l'acceptation par l'Union royale belge de football de l'organisation de fédérations communautaires. C'est d'ailleurs le cas depuis le 1er janvier 2011 à l'échelle de la Communauté française.

Ce décret proposait d'attribuer des moyens budgétaires à la formation des jeunes en permettant la subvention partielle de la rétribution des entraîneurs qualifiés des jeunes footballeurs de moins de dix-huit ans. Une première série de

garde-fous avait été prévue. Les clubs devaient organiser une formation d'au moins vingt-cinq semaines par saison sportive, avec une ou plusieurs séances hebdomadaires et respecter les normes minimales d'encadrement. Vous aviez fixé à l'époque un formateur pour au moins dix jeunes de cinq à dix ans et un formateur pour au moins quinze jeunes pour les catégories de onze à dix-huit ans. Les entraîneurs devaient accepter de suivre des formations continuées.

La rédaction d'un rapport circonstancié était effectivement aussi prévue.

Le décret prévoit également des conseillers évaluateurs chargés de veiller à l'application du décret, d'analyser les demandes de subvention, de s'assurer de la bonne utilisation des fonds et d'établir le rapport d'évaluation du travail des clubs.

Enfin, le décret instaurait également un comité d'accompagnement chargé d'émettre un avis sur l'ensemble des demandes en prenant en compte un certain nombre de critères : nombre d'affiliés et d'équipes, surface de jeu disponible, etc.

Malheureusement, pour des raisons que j'ignore, non seulement le gouvernement de l'époque n'a pas pris les arrêtés d'exécution mais, de surcroît, il n'a pas prévu les budgets à cet effet, ce qui réduit ce décret à un texte d'intention...

Vous pourriez me demander ce que j'attends pour appliquer le décret.

D'abord, vous aurez constaté, monsieur Crucke, qu'il y a eu un effort budgétaire considérable pour le sport. Dans le budget 2011 – sur lequel M. Dodrimont m'a interrogé, je vous renvoie à ma réponse –, nous octroyons des crédits pour la formation des jeunes à hauteur de 1 100 000 euros. Nous avons également prévu 700 000 euros pour les entraîneurs. Je vous avais indiqué à l'époque que nous allions dispenser une formation pour les entraîneurs du plus haut niveau, ce qui n'a plus été fait depuis vingt ans. Enfin, nous avons prévu 75 000 euros pour la formation de nos arbitres, notamment dans la droite ligne du remarquable succès rencontré par le domaine du Beau-plateau où des jeunes qui relèvent des institutions d'Aide à la jeunesse sont formés à l'arbitrage, sous la responsabilité de Jérôme NZolo. Il y a donc des crédits.

Nous sommes toujours dans l'attente – nous en avons débattu avec MM. Dodrimont et Senesael en séance publique – de la création et de l'organisation de l'Association des clubs de football francophones qui en est toujours au stade des intentions.

Pour réussir au mieux la communautarisation du football et les défis que vous venez d'évoquer, j'ai fait appel à un groupe d'experts sous la houlette de M. Thans, il est composé de MM. Saint-Jean, Rémy, Marchal, Sidany et Ruelle. Ce groupe a commencé ses travaux. Une rencontre avec les présidents des comités provinciaux, ainsi qu'avec M. Emir Kir, s'est déjà déroulée. Il est prévu très prochainement une rencontre avec M. Alain Courtois, qui a formulé des propositions. D'autres rencontres suivront avec les représentants des clubs des divisions d'honneur.

Nous nous inspirerons notamment des exemples français et suisse qui, pour ce dernier, connaît une très belle progression ces dernières années. Le groupe d'experts devra non seulement établir un diagnostic mais également l'assortir de recommandations et de critères pour la formation mais aussi pour la répartition des crédits et pour les terrains synthétiques que réclament de nombreux clubs et qui représentent une dépense de 600 000 euros, dont 500 000 sont à charge de la Région. Il faut distinguer l'utile du nécessaire car nous ne pouvons pas tout soutenir.

Le groupe de M. Thans nous transmettra son premier rapport au mois de juin. D'ici là et par la suite, nous ne manquerons pas d'utiliser les crédits dont nous disposons pour favoriser la formation de qualité. Je ne cache pas que je voudrais prendre exemple sur le rugby puisqu'à travers son plan Vivaldi, la Fédération belge de rugby a fait adopter des critères précis pour la formation et pour assurer le développement de sa discipline dans nos régions. Voilà un précédent heureux sur lequel je compte m'appuyer. Je demanderai à M. Thans et son groupe de rencontrer la Fédération de rugby.

Le hockey et la balle pelote sont les deux seules disciplines nationales.

Encore que la balle pelote prépare une évolution en deux ailes communautaires, ce qui avait déjà été le cas dans le passé. En effet, après être redevenue nationale, elle se scindera à nouveau en deux ailes francophone et néerlandophone, ce qui est quelque peu curieux pour un sport essentiellement francophone. De plus, même les clubs flamands sont composés de nombreux joueurs francophones. Soit !

Pour le hockey, je n'ai pas reçu de demande de la fédération, si ce n'est pour l'équipement de terrains synthétiques. L'année dernière, nous avons pu en réaliser un par province ; nous poursuivrons cet effort. Je ne manquerai pas, du reste, de m'entretenir avec la fédération. Des demandes de formation pourraient être comblées par les stages «Été-sports» ou par des contrats-programmes que

nous y réserverions.

Je vous propose que le moment venu, lorsque le gouvernement sera saisi de son premier rapport, on puisse notamment tenir des auditions ici. Je vous ai même proposé de le faire d'emblée, monsieur le président, puisque M. Thans est prêt, à ma demande, à rencontrer les parlementaires pour entendre leurs suggestions. En effet, il n'y a pas de raison que l'on rencontre l'ensemble des milieux professionnels sans voir la classe politique. Cette dernière ne doit pas intervenir *in fine* et il vous appartient d'apprécier le moment adéquat.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie M. le ministre pour sa réponse. Nous sommes – et ce n'est pas la première fois – devant un décret mort-né. Le parlement a consacré du temps à débattre, amender puis voter ce texte mais les arrêtés d'application n'ont pas été pris et il n'est donc pas appliqué. Le ministre dit ignorer les raisons de l'absence de suivi de ce dossier. Pour ma part, j'en connais une. Je me souviens de propos tenus par le ministre du Budget précédent, M. Daerden, qui avait déclaré : « Tant que je serai là, il n'y aura pas un franc. » Il faut croire que dans ce combat entre ministre des Sports et ministre du Budget, entre MM. Eerdeken et Daerden pourtant de la même famille politique, l'un a pris le pas sur l'autre. En effet, aucun d'arrêté d'application n'a été pris et aucun crédit n'a été alloué.

Au bout du compte, c'est la formation des jeunes footballeurs qui en pâtit, tout comme les clubs francophones, wallons et bruxellois. Je le regrette.

On ne peut évidemment pas vous le reprocher, monsieur le ministre. De plus, j'entends que vous vous êtes saisi de cette question et je perçois bien la politique que vous menez. Nous aurons le débat avec les experts comme vous le préconisez.

Et puisque vous avez évoqué le rapport, je vous propose d'intégrer dans la réflexion une idée qui n'est pas de moi mais de M. D'Onofrio – qui n'est tout de même pas n'importe qui dans le monde du football wallon – : il suggère de régionaliser le football et non de le communautariser. Je suppose que M. Thans qui est liégeois aura à cœur d'étudier une proposition du président du Standard.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il a trouvé l'initiative heureuse.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Oui, je suis au courant. Il a aussi émis deux critiques : l'une par rapport aux experts et l'autre, peu banale, concerne l'option de la communautarisation par

rapport à la régionalisation. Je trouve les propos de M. D'Onofrio intéressants et j'y reviendrai à une autre occasion.

1.6 Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Craintes pour l'évolution du centre Adeps 'La Sapinette' »

M. Christian Noiret (ECOLO). – L'initiation aux sports, l'encouragement à l'activité sportive et l'ouverture à différentes disciplines sont autant d'éléments importants pour la santé et le développement des jeunes, à condition de disposer des infrastructures et des encadrements nécessaires.

La déclaration de politique communautaire contient des mesures qui vont dans ce sens. Par ailleurs, on y rappelle la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources et des infrastructures. Des centres sportifs de très haut niveau ne peuvent donc pas être créés dans chaque ville et chaque village, d'où le rôle fondamental des centres Adeps dans la promotion de nombreuses disciplines sportives.

Il est dès lors gênant d'entendre que les inscriptions à des activités d'intérieur, comme la psychomotricité ou la gymnastique, deviennent très difficiles à la Sapinette car le centre Adeps de Mons s'oriente de manière quasiment exclusive vers l'apprentissage et la pratique du tennis. Je ne nie pas l'intérêt de ce sport, surtout avec les championnes que compte notre pays. Toutefois, sur le site de l'Adeps, le centre de Mons est présenté ainsi : « Implanté depuis 1974 aux portes de la ville de Mons, la Sapinette s'insère dans un cadre verdoyant, au bord d'un plan d'eau de quarante-deux hectares. Initialement orienté vers la pratique de la petite voile, le centre s'est doté, au fil du temps, d'infrastructures permettant la pratique de nombreuses disciplines sportives pour en faire aujourd'hui un complexe très polyvalent. » Or cette polyvalence affirmée est moins évidente pour les parents qui tentent d'inscrire leurs enfants à un stage.

Quelle pensez-vous de cette évolution ?

L'offre du centre Adeps de Mons permettra-t-elle encore d'initier les jeunes à plusieurs disciplines sportives ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Noiret de l'intérêt qu'il porte à la Sapinette.

Les centres Adeps sont effectivement des outils privilégiés mais non exclusifs de développement

d'une politique sportive pour tous en vue de favoriser la pratique sportive jusqu'à son plus haut niveau.

Nous disposons en Communauté française de dix-huit centres auxquels s'ajoute celui des Arcs. Le centre Adeps la Sapinette à Mons figure bien sûr dans cette liste.

Le développement, la maintenance et la rénovation de ces centres, voire l'extension de certains d'entre eux, me tiennent particulièrement à cœur puisque j'ai souhaité, durant l'année 2011, accélérer le rythme des travaux de rénovation en portant les crédits de 8 à 42 millions d'euros. Si quelqu'un pouvait en informer Mme Bertieaux, j'en serais heureux puisqu'elle a déclaré que les crédits étaient « statés » !

Parallèlement, notre accord politique prévoit fort heureusement la création d'un centre de formation de haut niveau. Dans l'évolution sportive actuelle on ne peut plus faire l'économie d'un tel centre. Le manque d'infrastructures de ce type conduit nos sportifs à mobiliser certains de nos centres Adeps tout au long de l'année pour bénéficier d'un minimum d'installations, d'entraînements, d'hébergement et de restauration, parfois au détriment des autres sportifs.

Actuellement, le sport de haut niveau est réparti dans trois centres de formation : Jambes qui accueille le basket-ball, l'escrime et le tennis de table, Liège qui accueille depuis peu le rugby et Mons qui accueille le tennis et la gymnastique. Le centre de Mons accueille donc deux programmes de sports-études qui rassemblent aujourd'hui en permanence 60 jeunes en internat.

Puis-je vous rappeler que nous avons pris une mesure qui me paraît particulièrement heureuse, à savoir la réduction de près de moitié des frais d'internat en Communauté française pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux centres Adeps, notamment à celles et ceux qui proviennent de milieux plus modestes.

Depuis 2009, les installations de Mons sont occupées pour la pratique du tennis et de la gymnastique au plus haut niveau. Il est vrai que cette disposition a engendré une diminution des possibilités d'organiser des stages Adeps, particulièrement pendant les « petites vacances », en raison de la présence des stagiaires de sports-études, dont les talentueux joueurs de tennis de l'AFT font la renommée de Mons.

Si la reconversion du hall de sports en terrains de tennis couverts pour les équipes pro diminue les possibilités de diversification des disciplines pratiquées, le centre – que j'ai visité récemment – s'est

tourné vers des structures extérieures pour y développer des stages Adeps et répondre ainsi à la demande locale tout en étendant l'offre à la pratique de l'escalade et même de l'équitation.

Concernant l'évolution de l'offre de stages à Mons, des places sont disponibles pour 1 258 personnes et 21 disciplines sont présentées. Actuellement, des stages sont organisés pour 150 jeunes par semaine en moyenne dans différentes disciplines, notamment l'athlétisme, le football, la gymnastique, le trampoline, la danse, la planche à voile, la voile, le rugby, le tennis, l'équitation, l'escalade, sans oublier les stages multisports.

La construction prochaine du centre de haut niveau devrait permettre de redonner à ce centre une vocation davantage orientée vers la pratique sportive du grand public tout en accueillant, peut-être, le centre de haut niveau. Comme vous le savez, la ville de Mons a en effet déposé sa candidature reprenant, pour l'implantation de ce centre, une partie des infrastructures du centre Adeps. L'administration sera bien sûr chargée d'étudier les sept candidatures en fonction des terrains disponibles, de la proximité d'universités et des moyens financiers que les pouvoirs locaux ou provinciaux sont prêts à mobiliser pour la construction de ce centre. Nous verrons quelle sera l'évolution dans les prochaines semaines.

Le centre Adeps de Mons bénéficie actuellement d'une étude de plan d'ensemble afin de déterminer le plan directeur de son développement soit par l'intégration du centre de haut niveau, soit par une reconversion, une fois les sportifs actuels relogés dans le nouveau centre de haut niveau, où qu'il se situe.

Je me réjouis que l'organisation de stages ne revienne plus uniquement aux seuls centres Adeps car il n'y a pas que Mons qui soit saturé. Les stages Adeps sont réservés dès la publication du catalogue et plus aucune place n'est disponible après un mois.

Nous avons donc lancé l'année passée la formule « Été Sport » qui permet d'organiser dans les communes, à l'initiative de clubs, des pouvoirs locaux ou des centres sportifs intégrés, des stages d'une durée qui atteint parfois trois semaines, avec des moniteurs brevetés ou qui font preuve d'expérience dans la discipline dispensée. Cette formule a permis l'organisation de plus de 1 400 stages et l'accueil, en plus des 23 000 stagiaires des centres Adeps, de 30 000 jeunes dans ces centres Adeps « d'un jour ».

Pour la première fois, nous avons accueilli plus de 50 000 jeunes durant l'été 2010. Nous vou-

lons rééditer ce succès en augmentant considérablement les crédits d'« Été Sport » afin que cette année, nous puissions passer de 1 420 – alors que nous n'en espérons que 1 000 – à 2 000 stages.

Nous organiserons une campagne de sensibilisation destinée aux communes, aux gestionnaires des centres sportifs et aux différents clubs. Nous avons déjà contacté les fédérations en décembre dernier lors d'une réunion au Moulin de Beez.

Nous serons également attentif au développement de « Mon Club, mon École » qui commencera début mars et permet de mobiliser les infrastructures scolaires au profit des clubs, de la sensibilisation et de la pratique sportive par les clubs.

Je voudrais également rappeler que Mons dispose d'un centre sportif local, « Mons Sport », qui bénéficie d'une subvention pour 90 pour cent du traitement de son gestionnaire, dont la mission sera confortée par le nouveau décret sur le financement des centres sportifs. L'un des aspects de sa mission, comme je l'ai présenté au Wex, sera de dynamiser l'offre sportive et d'utiliser les crédits mis à disposition des centres, des clubs et des communes dans les différentes opérations dont je vous ai parlé.

La situation est un peu inconfortable pour l'*indoor* à cause du développement important du centre de Mons mais nous espérons qu'avec la création du centre de haut niveau, les opérations « Été Sport », « Mon Club, mon École » et l'aménagement des terrains extérieurs à La Sapinette, nous pourrions faire face à l'attente locale légitime de pratique sportive.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Je remercie le ministre de sa réponse complète qui s'inscrit dans une politique dynamique.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation difficile car nous devons organiser, dans une installation manquant d'espace et de disponibilités, l'accompagnement sportif de haut niveau et le sport pour tous.

Nous espérons que les décisions qui seront prises pour la localisation et lors de la fixation des investissements pour le sport de haut niveau, permettront aux Montois et aux autres sportifs de débiter et progresser dans les différents sports.

Je regrette cependant que la direction du centre Adeps n'ait pas pu fournir ces éléments de réponse, ce qui aurait permis d'éviter des procès d'intention ou des sentiments de frustration. Nous suivrons avec attention l'évolution du dossier.

Je ne manquerai pas de transmettre les réponses du ministre aux personnes qui m'ont in-

terpellé en leur demandant de faire preuve de patience et de rester attentives à l'évolution du dossier.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Exode des espoirs belges vers les clubs de football français du Nord »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, à l'instar de Eden Hazard, de nombreux jeunes footballeurs belges rejoignent les deux clubs du Nord de la France qui se trouvent à une encablure du Hainaut. C'est un fait, les bons joueurs de football sont rapidement répertoriés par les responsables de ces deux clubs et amenés non seulement à s'y entraîner mais également à y parfaire leur formation intellectuelle.

Notons que Lille est en tête du championnat de France. Nous sommes les premiers supporters des Ch'tis. Ce qui se fait là-bas est extraordinaire. Je pense notamment au nouveau stade et au centre de formation, que j'ai récemment visités.

Nous avons pourtant eu – et en avons encore un – deux centres de formation renommés pour le football wallon, Mouscron et le Standard. Ces deux pôles n'attirent plus comme par le passé tous les joueurs francophones. Quant à Mouscron, nous pouvons déplorer ses résultats, malgré la qualité de M. Saint-Jean.

Face à cet exode, ne doit-on pas conclure à l'échec de la politique de formation des footballeurs ? Je vous interrogeais précédemment sur un décret non appliqué. Les deux questions auraient pu être liées. On vote des décrets en 2007 qu'on n'applique pas et en 2011, les joueurs sont partis. Comment comptez-vous renforcer spécifiquement la formation ?

Ne serait-il pas utile d'entretenir un lien avec ce qui se fait en France, une sorte d'accord transfrontalier ? Nous avons en Wallonie picarde la culture de l'euro-district. Cela devrait nous encourager à profiter de l'expérience qui existe, là où elle existe, en concluant des accord financiers.

Quand on voit la diminution des inscriptions au Futurosport de Mouscron, croyez-vous qu'une formation de qualité soit encore possible en Communauté française ? Sans une équipe en division 1 ou 2, il y a une perte de présence et de qualité.

En France, un footballeur pris en mains reçoit non seulement une formation footballistique mais également une formation scolaire reconnue. En cas d'échec, il sera moins désarmé. Chez nous Kat-

trin Jadin – ancienne championne de judo belge – me disait qu'elle avait dû sacrifier l'école pour le judo. Or à l'époque en France, elle n'aurait pas dû faire ce choix car la formation intellectuelle était valorisée.

Enfin, pour revenir à Mouscron, quelle est actuellement la relation entre la Communauté française et le Futurosport ? Y a-t-il encore des liens ? Y a-t-il encore des moyens ? Quels sont ces moyens ? Comment sont-ils développés ? Sont-ils suffisants ? Ne conviendrait-il pas de miser davantage sur la collaboration entre la Communauté française et la France ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – De plus en plus de jeunes joueurs franchissent les frontières pour s'installer en France ou aux Pays-Bas. M. Crucke a mentionné Eden Hazard, mais il aurait aussi pu évoquer Nacer Chadli, accueilli en équipe nationale sans avoir disputé une seule rencontre en Belgique.

Il faut néanmoins nuancer le constat. L'équipe alignée par M. Leekens lors du match Belgique-Finlande du 9 février était en majorité composée de joueurs francophones. C'était une grande première. Nous alignions douze joueurs sur vingt-trois : les deux Gillet, Ciman, Fellaini, Chadli, Hazard, Legear, Pocognoli, Proto, Van Buyten, Witsel et Kompany. Et nous aurions pu ajouter Lukaku. La relève du football francophone existe bel et bien. Nous n'avons jamais eu autant de joueurs de talent au plus haut niveau.

L'exode auquel nous assistons depuis une vingtaine d'années résulte d'une série de facteurs. Tout d'abord, bon nombre de clubs se sont désintéressés de la formation. Ils viennent seulement de comprendre tout l'intérêt d'investir dans ce domaine. Il y a quelques années, l'équipe de Beveren était exclusivement composée de joueurs ivoiriens. Certains de ces joueurs mènent à présent une carrière exceptionnelle dans plusieurs clubs européens.

Cette année, depuis le départ d'Olivier Doll, Lokeren aligne souvent une équipe totalement étrangère. Lors de certaines compétitions, La Gantoise a procédé de la même manière. Des clubs francophones se sont ouverts à de jeunes talents français. Charleroi et Mons, par exemple, ont puisé dans le vivier des joueurs français en mal d'épanouissement.

Fort heureusement, le Standard s'est doté du centre Louis Dreyfus, auquel il faut ajouter le Futurosport de Mouscron, le CREF à Blégny et le Centre National Euro 2000 à Tubize. En outre,

M. Abbas Bayat prétend avoir une école de jeunes à Charleroi. Il faut reconnaître qu'Anderlecht vient seulement d'investir de manière significative pour les jeunes à Neerpede. Cette approche de nos clubs de division d'honneur est assez récente.

Par le passé, ces clubs cherchaient à acheter des joueurs étrangers ou, paradoxalement, à créer des centres de formation en dehors de la Belgique. Le club de Liège possède des centres en Égypte et le Sporting d'Anderlecht en Côte d'Ivoire. Nos clubs ont eu recours des politiques de recrutement différentes de la France.

De plus, les clubs français bénéficient d'aides des municipalités sans comparaison avec les nôtres. Le magazine français *Capital* avait consacré un numéro entier à l'aide exceptionnelle et, selon le journal, inconsiderée des municipalités aux clubs de football. Le plus bel exemple est l'Olympique de Lyon dont la ville a garanti toutes les dettes. La situation est donc très différente de celle de la Communauté française.

M. Pauwels me rappelait qu'il existe en France un contrat d'aspirant pro. Pour notre part, nous n'avons que des jeunes joueurs qui deviennent professionnels sans statut intermédiaire. En France, les aspirants pro reçoivent un défraiement de 2 000 ou 2 500 euros par mois.

Lens, Lille et Valenciennes sont des clubs frontaliers, ce qui nourrit les ambitions des joueurs francophones. Je vais visiter ces trois clubs avec M. Thans. Leur caractéristique est de combiner la formation sportive et la formation générale de manière performante. Leur objectif est de former de bons joueurs mais aussi de leur offrir un bagage technique notamment en langues ou en informatique, ce qui n'est pas le cas de tous les clubs belges. Je m'inspirerai éventuellement de ces exemples pour les crédits de formation. Cette visite me permettra de bien comprendre leur organisation, entre autres grâce à l'aide de M. Pauwels, qui est responsable de l'information au club de Valenciennes.

Enfin, la France a pleinement respecté la législation Fifa sur les transferts internationaux qui ne les autorise que pour les joueurs de 18 ans ou plus. Cependant, il y a des dérogations en cas de déménagement des parents pour raison professionnelle. Le club doit alors garantir au joueur une formation sportive, académique et professionnelle notamment par un encadrement optimal comme l'hébergement et éventuellement la désignation d'un tuteur. En outre, un joueur qui vit à 50 km d'une frontière peut entrer dans un club étranger si celui-ci se situe à 50 km maximum de la frontière. Ce règlement explique aussi le succès

des clubs belges auprès des joueurs français.

Le prestige récent des clubs de Lens, Lille et Valenciennes participe à leur attrait pour les jeunes, notamment issus de nos clubs. C'est le cas d'Eden Hazard qui vient du FC Tubize. Celui-ci conserve d'ailleurs toujours un pourcentage sur ses transferts.

S'il quitte Lille, comme il en est question, pour un club du top européen, le club de Tubize touchera un pourcentage car il a également participé à la formation de ce joueur, à l'instar de Mouscron qui, dans le cadre de la curatelle, détient toujours des droits sur Ba, meilleur buteur en Allemagne avec Wolfsburg et dont on annonce le transfert vers le Royaume-Uni pour un montant considérable.

Peut-on affirmer que nous ne faisons aucun effort ? Nous sommes intervenus pour le Futuro-sport et je vous confirme que ce complexe bénéficie du même budget qu'auparavant. En effet, la triple intervention de l'ancien président de l'Excelsior, de l'IEG et de la Communauté française à hauteur de 50 000 euros s'est confirmée. Cette somme permet à l'asbl de conserver les mêmes moyens qu'à l'époque prestigieuse de l'Excelsior, même si aujourd'hui, il n'y a plus de « club fanion ».

Différents spécialistes, dont Benoît Thans, considèrent qu'un club de division 1 n'est pas indispensable à la tête d'un centre de formation. D'ailleurs, pour le cyclisme, notre centre de formation puise ses formateurs dans les différents clubs cyclistes. Dans cette discipline – Philippe Gilbert vous le confirmera – l'exemple de la Belgique est cité en référence dans toute l'Europe. En effet, nos amis flamands ont une équipe Jong Vlaanderen et nous avons notre équipe Wallonie-Bruxelles.

Enfin, ne produisons-nous pas de talentueux joueurs en dehors de ces centres de formation ? Je constate en effet des exceptions comme Thomas Meunier, jeune joueur de 19 ans et probablement une des plus grandes révélations dans le noyau offensif. Or il a été formé à Virton, dans un club qui ne dispose pas de centre de formation... Preuve s'il en est que les joueurs peuvent être formés dans d'autres contextes que les centres de formation.

Cependant, la formation reste un élément majeur de réussite dans lequel nous devons investir prioritairement pour l'amélioration globale du niveau de notre football. Il en va de même si nous voulons éviter l'épuisement financier de nos clubs dans de vains transferts. Les infrastructures seront adaptées en conséquence et font partie de l'étude soumise au groupe Thans. Nous soutiendrons un nombre limité de centres de formation, sachant

qu'à l'échelle d'une petite communauté comme la nôtre, il est irréalisable de soutenir l'ensemble de ces structures.

Je suis moins pessimiste que vous car je pense que le football francophone se porte bien au niveau individuel. Les problèmes viennent davantage des équipes, tout comme nous le vivons au Standard ou à Charleroi. Même si ce club se porte mieux, je ne vous cache pas que la division 2 m'inquiète un peu... D'ici le mois de mars auront lieu les renouvellements de licences et un certain nombre de ces clubs sont en situation extrêmement difficile. Je les rencontrerai tout prochainement car il n'est pas exclu que nous intervenions pour certains clubs tremplin afin d'éviter qu'ils ne connaissent le même sort que La Louvière ou Mouscron.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis peut-être plus alarmiste que vous mais quand vous prenez l'exemple de la dernière sélection nationale, et même si le résultat final du match Belgique-Finlande ne reflète pas la qualité du jeu, je constate que la majorité des joueurs francophones évoluent dans des clubs étrangers ou ont été formés à l'étranger. Nous avons donc encore énormément de travail devant nous.

Vous analysez avec beaucoup de lucidité les différences dans les moyens publics dont disposent les équipes françaises et les équipes belges. Vous avez totalement raison. Mais cela ne risque pas de changer. Nous ne trouverons pas dans les communes belges davantage de moyens. Le fossé continuera donc à s'agrandir. Le contrat « Suivre un pro » me semble une bonne idée. Les 50 000 euros affectés au centre de formation Futurosport sont largement inférieurs à ce qui se fait à Lille par exemple, dont le centre de formation compte près de 200 formateurs.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cela n'empêche pas Lille d'être intéressé à conclure un accord de partenariat avec Futurosport! Cela démontre la grande qualité de la formation qui y est dispensée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis content de vous entendre sur ce point. Vous devez saisir l'occasion et négocier avec les centres français. Cela ne pourra être que bénéfique au football belge.

1.8 Question de **M. Jean-Luc Crucke** à **M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Expérience pilote du doublement des heures de sport à l'école »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – En février 2007 votre prédécesseur M. Eerdekens annonçait le lancement d'une expérience pilote visant à doubler le nombre d'heures d'éducation physique dans onze écoles de la Communauté française. L'objectif était d'améliorer la condition physique des jeunes et de prouver que le développement des talents sportifs était tout à fait compatible avec un cursus scolaire classique. Une étude universitaire était prévue dont le rapport devait être terminé pour la fin de l'année 2010.

Quel est le bilan de cette expérience? Disposez-vous des recommandations du suivi universitaire? Quelles conclusions peuvent en être tirées? Ces onze écoles vont-elles poursuivre l'expérience? Il ne serait d'ailleurs pas inutile que notre commission se déplace un jour dans l'une ou l'autre de ces écoles.

Après analyse de ce bilan, pensez-vous appliquer une ligne de conduite particulière?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'objectif du projet de mon prédécesseur était d'évaluer l'impact du passage de deux à quatre heures hebdomadaires d'éducation physique sur la condition physique, les attitudes et le style de vie des élèves de la troisième à la sixième année primaire. Il s'agissait d'identifier les modalités d'organisation appliquées par les écoles pour répondre à cette modification du programme de cours et de dégager les critères de réussite susceptibles d'en renforcer l'efficacité.

À cette fin, les élèves ont été évalués partir de mesures et de questionnaires chaque année, de 2005 à 2009. L'administration des sports s'est adressée à une équipe de chercheurs de l'UCL, l'ULg et l'ULB pour l'analyse de cette étude.

Dix-neuf écoles ont participé à l'opération. Les scientifiques ont d'emblée souligné les faiblesses du mécanisme qui leur a été proposé. Ils ont notamment déploré le manque d'informations sur le processus d'enseignement, l'organisation et le contenu des séances d'éducation physique et sportive proposées aux élèves, la participation active de ces derniers à différentes activités parascolaires ou organisations particulières de l'école, voire au type d'infrastructures disponibles. Les chercheurs ont ensuite regretté la difficulté d'une évaluation physique chez des enfants aussi jeunes

(de 8 à 12 ans), d'autant plus que cette période de la vie n'est pas la plus intéressante pour agir efficacement sur les fonctions musculaires et physiologiques. Selon les spécialistes, la période la plus propice est celle de la puberté. En outre, le contexte de l'opération « éducation physique au carré » n'envisageait qu'une augmentation de la durée des cours d'éducation physique, sans aucune directive concernant le contenu. La collecte des données relatives à la pratique sportive extrascolaire a été confiée aux enseignants. Leur exploitation est donc particulièrement délicate.

L'opération visait à soutenir l'intérêt d'une augmentation du nombre d'heures d'éducation physique, mais force est de constater qu'elle s'écarte d'un travail parfaitement contrôlé scientifiquement.

L'évaluation des effets de ce projet a donc été fortement influencée par les conditions dans lesquelles elle a été mise en œuvre, notamment par la grande disparité des activités proposées d'une école à l'autre, le manque d'accompagnement des acteurs et de planification des activités. Les ressources en infrastructures ont également pu constituer un facteur limitant, en raison de problèmes d'organisation dans certaines écoles pilotes.

Au vu de ces constats, je souhaite utiliser les données garanties comme scientifiquement valables, à savoir les mesures effectuées sur les enfants de 8 à 12 ans au cours de ces quatre années d'investigations, afin d'établir une sorte de baromètre de la condition physique des enfants. On ne pourra jamais établir scientifiquement la corrélation entre le doublement des heures et l'amélioration des performances sportives. Nous manquons de données parce que l'approche n'a pas été coordonnée et concertée au départ.

Le baromètre de la condition physique est un outil inspiré par une recommandation du Conseil de l'Europe. Dans ce programme, on teste les jeunes avec une rigueur scientifique reconnue. On établit des moyennes, par âge et par sexe, sur la force, la souplesse, la coordination et l'endurance. L'objectif est d'offrir un outil d'évaluation, tant aux fédérations et clubs sportifs qu'aux milieux de l'enseignement, pour favoriser et concilier la pratique sportive et la santé des jeunes, en apprenant à ces derniers à se connaître eux-mêmes et à choisir les activités physiques adaptées à leur situation.

Le baromètre existe déjà pour les jeunes de dix à dix-huit ans. Il est mis à jour tous les dix ans et mon administration prépare donc son actualisation pour que les nouveaux résultats soient disponibles dès 2013.

Puisque la valorisation scientifique de cette expérience de dédoublement des heures fut relativement décevante, je vais réunir l'ensemble des professeurs d'éducation physique par province, et leur faire rencontrer les spécialistes des différentes fédérations ; les alerter sur l'opération « Mon club, mon école » ; les informer des nouveaux crédits qui leur permettent d'acquérir du matériel scolaire ; les inviter à participer à l'opération de recensement des infrastructures sportives par commune – principe même des centres sportifs intégrés – et les inciter à ouvrir leur pratique à de nouvelles disciplines ou approches d'activités physiques, d'entraînements, etc. Ces rencontres seront programmées en 2011. Ma collègue, Mme Simonet, ministre de l'Enseignement de plein exercice, y sera bien évidemment associée.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Après un décret mort-né, une expérience inutilisable : cela fait beaucoup d'occasions ratées ! Je ne vous les reproche pas mais ceux qui ont assisté à ces débats s'en souviendront : c'est le résultat, une fois de plus, d'une tension au sein même du parti socialiste. Mme Arena ne voulait pas de ces expériences. M. Eerdekens a sans doute obtenu de les réaliser mais sans aucun suivi scientifique sérieux. Les données sont en effet inutilisables !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Mais l'expérience, elle, n'était pas inutile !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne pense pas du tout qu'elle était inutile. Malgré les faiblesses sur le plan scientifique, cette expérience a au moins eu pour effet positif d'éveiller des jeunes aux sports. Ce ne sont pas deux mais bien quatre ou cinq heures d'éducation physique par semaine qui permettront aux jeunes de connaître les sports. Cet aspect aurait dû être analysé : ces jeunes font-ils ensuite plus de sport que les autres ? Si ce lien pouvait être établi, l'expérience n'aurait pas été inutile. Finalement, la question dont nous voulions débattre, celle de la nécessité ou non d'augmenter les heures de pratique d'éducation physique, n'a pas été tranchée et reste donc d'actualité. L'expérience se trouve pourtant à l'étranger. Aux Pays-Bas ou en Allemagne, le cursus scolaire intègre remarquablement le sport et la culture. Il ne faut pas réinventer la roue !

1.9 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Promotion des comportements éthiques, de la santé dans le sport et de la lutte contre le dopage »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je voudrais évoquer le dopage et l’engagement pris par votre gouvernement de rendre le sport le plus propre possible en Communauté française, engagement auquel nous souscrivons entièrement, bien évidemment.

Quand on parle de dopage, on évoque souvent, malheureusement, le cyclisme. Si certains observateurs s’accordent à reconnaître que ce sport – *Le Soir* vient de publier un article très intéressant sur Philippe Gilbert – est encore pratiqué par des athlètes corrects, il faut bien admettre qu’il n’y a pas que de bons exemples. Je pense notamment au revirement tout récent de la fédération cycliste espagnole. On a l’impression qu’une volonté persiste de couvrir ceux et celles qui s’adonnent au sport en utilisant des produits pour améliorer leurs performances, ce qu’il faut proscrire.

Je voudrais vous interroger sur les initiatives dans le domaine du cyclisme et sur notre centre de formation destiné aux jeunes, en abordant la question des contrats Rosetta, mais aussi sur notre équipe Wallonie-Bruxelles, dont la création est très importante.

Je voudrais dédier mon intervention à notre ami commun, François Van Assche, décédé à 33 ans d’un accident cardiaque lors d’un stage de cette équipe cycliste.

J’aimerais que nous évoquions la politique de lutte contre le dopage, tant par les contrôles que par la prévention. Un minimum de théorie ne devrait-elle pas être dispensée aux jeunes sportifs sur ce qui peut être considéré comme des pratiques sportives inadéquates ? Des contrôles spécifiques sont-ils effectués en interne, en dehors de toute compétition ?

Un volet très important est celui de l’encadrement médical des jeunes. Le vélo est un sport exigeant. Si les produits interdits doivent être pros crits, une médication adéquate peut toutefois aider ces jeunes à pratiquer leur profession dans de bonnes conditions.

Monsieur le ministre, j’aimerais donc vous entendre à ce sujet.

J’ai lu aussi avec intérêt l’article paru ce matin dans *La Dernière Heure* qui répond à la question que je comptais vous poser *in fine* au sujet de la

position belge par rapport à l’agence mondiale antidopage. Je pense que nous allons dans la bonne direction et je suis persuadé que vous pourrez nous fournir des précisions à ce sujet.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je commencerai par ce dernier élément car c’est le plus déterminant. Aujourd’hui, nous avons une législation complètement différente dans les deux communautés.

En Communauté française, nous n’avons pas de groupe cible déterminé. Il y avait bien un projet de décret de mon prédécesseur, le ministre Daerden, mais ce texte se fondait sur la démarche flamande qui consistait à suivre le maximum d’athlètes concernés par le système Adams de l’Agence mondiale antidopage – l’AMA. Il concerne 682 sportifs en Communauté flamande. Pour la petite histoire, ce chiffre est de 402 en France et de 500 en Allemagne, deux pays dont le nombre d’habitants est sans comparaison avec celui de la Flandre !

Si la Communauté française avait fait de même, 1 200 athlètes auraient été concernés en Belgique ! Nous sommes bien loin de notre délégation aux Jeux olympiques ou aux Championnats mondiaux. Il n’empêche, si nous n’aboutissions pas à un accord, nous ne pouvions plus obtenir de qualification ni pour les Jeux olympiques ni pour les différents championnats ou coupes de monde. La situation était donc particulièrement grave.

J’ai tourné le dos au projet de décret de M. Daerden et j’ai entrepris une concertation qui a duré un an. Elle fut difficile, non pas avec la Communauté germanophone, mais particulièrement avec la Communauté flamande qui portait d’un postulat très différent du nôtre. Cette longue concertation a finalement porté ses fruits puisque le gouvernement a approuvé jeudi dernier le projet d’accord de coopération qui sera traduit en décret. Nos amis flamands et germanophones feront de même.

Une concertation avec le monde sportif était également nécessaire. Nous y avons associé le COIB, l’AISF et son équivalent flamand le VSF, le Conseil supérieur des sports à titre officieux et notre administration. Nous avons même consulté les grandes fédérations de disciplines par équipe. Nous avons consulté aussi la Commission de la protection de la vie privée qui, par ses recommandations, s’opposait à certaines dispositions qui figuraient dans le décret flamand et dans le projet de décret de M. Daerden et qui se montrait critique à l’égard de certaines recommandations de l’AMA.

Enfin, nous ne pouvions oublier le monde de la Santé : nous avons interrogé le Conseil de coordination en matière de pratique du sport dans le respect des impératifs de santé.

Cet important travail de concertation, pour lequel je remercie vivement mes collaborateurs, a débouché sur une heureuse conclusion.

J'en arrive aux objectifs des projets de décret. Si j'utilise le pluriel, c'est qu'il y aura également des décrets germanophone et flamand.

L'objectif premier est une tolérance zéro pour le dopage.

Le deuxième objectif est un système efficace et donc proportionnel. Il faut donc limiter le nombre des personnes concernées par le dispositif de l'AMA.

Le troisième objectif est une collaboration étroite entre les Communautés basée sur l'harmonisation des textes et des procédures. Les discussions à ce propos furent particulièrement difficiles. Inutile de vous rappeler à quel parti politique appartient M. Muyters.

Enfin, le quatrième objectif est le respect de la vie privée. Faut-il contrôler un athlète au repos ou en vacances de la même manière que lorsqu'il est en compétition ? La Commission de la protection de la vie privée nous a rappelé des obligations particulièrement précises.

Comment avons-nous procédé ? Nous sommes partis des disciplines sportives les plus sensibles au dopage. J'avais demandé au COIB de pratiquer une analyse de risques. Le Comité s'est lui-même inspiré d'une étude norvégienne qui a d'ailleurs été présentée et approuvée par l'AMA les 13 et 14 avril 2010. Nous disposions donc d'une excellente référence, partagée par l'AMA et reprise par le COIB.

Nous avons alors procédé à une répartition des athlètes en quatre catégories en fonction de l'exposition au dopage, organisant des traitements et des natures de contrôles différenciés.

Ainsi, la catégorie A regroupe des athlètes inscrits dans une discipline olympique extrêmement sensible au dopage et dont la majorité des entraînements ne se font pas régulièrement dans un lieu déterminé, par exemple dans une piscine ou sur une piste d'athlétisme. Sont reprises dans cette catégorie les disciplines suivantes : le triathlon, le duathlon, l'athlétisme de longue distance, trois mille mètres et plus, le cyclisme, le BMX, le mountainbike, le cyclisme sur route, le biathlon, le ski, le ski de fond, le ski combiné nordique et le cyclocross. Elle comporte dix-neuf sportifs dans notre

communauté. Les athlètes doivent indiquer dans le système Adams des données complètes concernant leur localisation, les plages horaires quotidiennes, les entraînements, les conditions, les lieux et les résidences journalières. Tout manquement lors d'un contrôle peut bien sûr être remarqué et donner lieu à une sanction.

La catégorie B concerne des sportifs d'élite inscrits dans une discipline olympique dont les lieux d'entraînement sont facilement localisables. Ces athlètes doivent indiquer dans le système Adams des données limitées aux lieux d'entraînement et aux compétitions. Pour les jours sans entraînement ni compétitions, ils doivent uniquement mentionner le lieu de résidence. Un manquement lors d'un contrôle n'a en outre aucune conséquence directe ou immédiate. Par contre, des manquements répétés pourraient faire passer ces athlètes de la catégorie B à la catégorie A. Les disciplines visées sont l'athlétisme, sauf les longues distances, le badminton, la boxe, l'haltérophilie, la gymnastique, le judo, le canoë, le pentathlon moderne, l'aviron, l'escrime, le taekwondo, le tennis de table, le tennis, le beach-volley, les sports aquatiques, la natation, la lutte, la voile, le bobsleigh, la luge, le patinage, le patinage artistique, le patinage short-track, le patinage de vitesse, le ski alpin, le ski free style et le ski snowboard. Cette catégorie comporte quarante-quatre sportifs.

La catégorie C concerne des sportifs d'élite en sports d'équipe. Le responsable d'équipe doit communiquer toutes les activités communes, entraînement et compétition, la liste des membres de l'équipe et leur lieu de résidence. Les disciplines visées sont le basket-ball, le handball, le hockey, le football, le volley-ball, le water-polo et le hockey sur glace. Cette catégorie comprend cent trente sportifs en Communauté française, essentiellement dans trois fédérations, le football, le basket-ball et le hockey.

Enfin, la catégorie D est la catégorie résiduaire où aucune obligation de localisation n'est exigée. Cependant, un athlète, soit par manquement, soit, à la suite d'une soudaine amélioration de ses performances ou en raison d'une présomption de dopage, pourrait être versé dans une catégorie supérieure.

Par ailleurs, nous avons prévu de renforcer la collaboration entre les communautés, notamment pour la communication, l'information et l'échange de procès-verbaux. Même si le sport est communautarisé, il est souhaitable que notre approche soit la plus coordonnée possible.

J'ajoute qu'en termes de procédure, soit la fédération instruit elle-même, comme c'est le cas

pour le football, soit on s'oriente, comme pour les autres fédérations, vers une instance commune qui serait logée au sein de l'AISF, constituant ainsi un premier niveau. Bien sûr, des représentants des fédérations concernées seraient invités lorsqu'un des athlètes de la discipline verrait son dossier traité. En outre une instance de recours nationale au sein du COIB sera prévue, ce qui permettra d'avoir une jurisprudence commune aux trois communautés et d'éviter le recours au tribunal de Lausanne, avec le coût et la durée que cela suppose et auxquels s'ajoute une sanction suspensive – rappelez-vous les cas de Malisse et Wickmayer.

L'accord entre les trois communautés ayant été obtenu, je me rendrai début mars, à Montréal, pour défendre le texte auprès de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Après de nombreux échanges de courriels et une rencontre technique, nous devons toutefois obtenir son approbation définitive. Dès que nous l'aurons, le ministre-président et le ministre des Sports signeront l'accord de coopération, l'inscriront dans un projet de décret qui, conformément à notre législation, sera soumis une dernière fois au Conseil d'État – pour être enfin examiné par le Parlement.

Bien que je le dise moi-même, ce travail est une réussite car il repose sur une très large concertation et une approche scientifique partagée par l'AMA. Il est proportionné au nombre d'athlètes dont nous disposons. Certes, ce nombre peut évoluer à l'avenir, en fonction des performances des uns et des autres. L'élément le plus significatif et le plus difficile était d'obtenir un accord de nos amis flamands. J'en suis d'autant plus heureux que c'est la deuxième fois, à mon modeste niveau, que je parviens à un tel résultat. L'autre cas concernait la vignette automobile. Tout cela a pris du temps mais je ne cache pas ma satisfaction.

En ce qui concerne notre équipe cycliste, que ce soit le centre de formation, les contrats Rosetta ou les contrats APE, dès lors qu'il y a un constat de dopage positif, le contrat est rompu. Une clause d'éthique a donc été introduite. Du reste, elle l'est pour tous les sportifs de haut niveau que nous comptons en Communauté française. Les quelque quatre-vingts sportifs sous contrat, s'ils sont contrôlés positivement et en l'absence de toute contestation, voient leur contrat rompu, en plus de la sanction que la Fédération prendra à leur égard.

Par ailleurs, nous préparons une grande campagne d'information et de sensibilisation au dopage. La brochure est d'ailleurs passée en commission des dépenses.

De plus, j'ai fait adopter par le gouvernement

une actualisation de la liste des produits et substances dopants. En effet, chaque année, l'AMA élabore une nouvelle liste. Nous l'avons adoptée et elle est d'application depuis le 1er janvier 2011 en Communauté française.

Enfin, dans le cadre du sport pour tous, nous inscrirons dans la charte éthique le refus absolu de toute forme de dopage et nous ne manquerons pas, à travers toutes les opérations, de sensibiliser les jeunes, notamment notre future élite – qui compte près de 700 jeunes désormais – à cette dimension. Nous lui indiquerons que les jeunes sportifs doivent, eux aussi, renoncer à recourir à des produits dopants.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Lors de l'élaboration du budget, nous nous étions montrés quelque peu critiques sur le volet du dopage, estimant que le dossier s'enlisait. Votre réponse démontre la nécessité d'un travail de concertation. Nous nous orientons donc vers l'adoption d'un texte. Nous demandons à ce qu'il nous soit soumis dans des délais raisonnables.

La sensibilisation est essentielle. Nous devons expliquer les raisons des contrôles. Cette semaine était organisé le championnat interprovincial des clubs cyclistes. Un contrôle antidopage a été effectué sur de très jeunes coureurs et beaucoup de parents se sont insurgés contre cette opération. L'information est donc extrêmement importante.

Un document a été présenté à la commission de contrôle des dépenses électorales. Il serait bon que vous en remettiez un exemplaire aux membres de cette commission.

1.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Insertion obligatoire d'un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans chaque projet d'établissement »

M. Philippe Dodrimont (MR). – La déclaration de politique communautaire prévoit l'obligation d'inscrire un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans chaque projet d'établissement.

Qu'en est-il exactement? Quel est l'objectif poursuivi par cette mesure?

Y a-t-il une coordination entre votre cabinet et celui de la ministre de l'Éducation?

M. Crucke l'a rappelé, l'éducation physique est le parent pauvre des cours dispensés dans nos écoles. Les professeurs d'éducation physique s'es-

timent bien souvent mis à l'écart des objectifs poursuivis par les établissements.

L'obligation d'insérer un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans les projets pédagogiques serait une bonne mesure. Une autre serait de valoriser les cours d'éducation physique en y intégrant, peut-être, davantage de théorie. Comme le suggérait M. Crucke, augmenter le nombre d'heures d'éducation physique permettrait peut-être d'aborder des volets plus théoriques.

On l'a encore évoqué aujourd'hui, le sport à l'école doit être une priorité et nous devons tout mettre en œuvre pour améliorer ce qui existe déjà.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La question de M. Dodrimont revêt deux aspects.

Les projets d'établissement relèvent de la responsabilité de Mme Simonet qui doit également réfléchir aux rythmes scolaires et pas seulement à l'éducation physique. Cela suppose des concertations qui dépassent très largement la seule question du sport.

Mme Simonet et moi-même comptons d'ailleurs prendre une série d'initiatives, la plus spectaculaire étant l'opération « Mon club, mon école » qui fait l'objet d'une autre question de votre part. Sans trop m'y attarder pour le moment, je dirai simplement que c'est un élément clé nouveau pour permettre à des clubs de pénétrer le monde scolaire, de recevoir une subvention et de voir l'école défrayée et même bénéficier d'emplois pour assurer l'entretien des locaux mis à la disposition de ces clubs.

J'insiste également sur la formule sports-école dont nous avons diminué pratiquement de moitié les frais d'internat. Cette mesure a été particulièrement appréciée puisque les élèves devaient payer auparavant jusqu'à 500 euros par mois de frais d'internat. Reconnaissez que c'est une belle avancée.

Des centres Adepts ont été ouverts aux écoles pour des journées sportives, des mi-temps pédagogiques ou des semaines sportives à l'instar des classes vertes ou de neige.

Par ailleurs, nous avons fourni un effort en faveur de l'équipement sportif dans les écoles. C'est une première : Nous prenons en charge 75 pour cent du coût d'équipement dans l'enseignement fondamental.

Je citerai aussi les journées AféDec organisées avec les fédérations sportives pour promouvoir le sport. Mercredi dernier j'aurais voulu assister aux compétitions de cross scolaire qui connaissent un

renouveau. M. Jamar a dû vous dire que nous faisons un effort particulier dans le cadre du Plan athlétisme, notamment pour la Cross Cup qui passe par Dour et Hannut.

Nous avons recherché des dispositions permettant de mieux concilier le sport de haut niveau et la formation scolaire de qualité. Je citerai l'exemple des deux étudiants en master d'éducation physique auxquels nous accordons une bourse et qui font partie de notre équipe cycliste Wallonie-Bruxelles Crédit Agricole. Ils ont donc pu obtenir de l'UCL un étalement de leur année d'étude sur deux ans qui leur permet de combiner la pratique d'un sport de haut niveau et la poursuite de leurs études. Ils ont du reste reçu les mêmes moyens, mais sous une autre forme, que ceux qui bénéficiaient des points APE.

Nous devons entamer une réflexion, pour le niveau primaire et le niveau de qualification et de transition, sur la pratique du sport de haut niveau et les études. Au niveau primaire rien n'existe. Or, l'apprentissage de la gymnastique et de la natation doit commencer dès le niveau primaire. Mme Simonet et moi-même comptons d'ailleurs prendre des dispositions pour assouplir l'obligation scolaire de ces élèves.

Du travail reste à faire mais nous avons la volonté de progresser dans la retour du sport à l'école. Si nous pouvons briser les barrières scolaires et amener dans l'école des clubs et des formateurs dans ces disciplines, la cause du monde sportif aura très largement progressé. C'est en tout cas l'ambition que nous poursuivons.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Il me semble important que nous puissions bénéficier de textes pour évaluer la progression des dossiers dont vous avez l'initiative. Nous constatons le lancement de projets intéressants mais qui ne sont pas traduits dans des textes ad hoc. C'est ainsi que vous nous avez parlé de l'ouverture des centres Adepts aux écoles, mais les établissements scolaires ne disposent pas d'informations officielles. Des idées sont lancées et la presse s'en fait parfois l'écho mais nous n'avons pas le sentiment de l'existence d'un relais officiel vers les acteurs de terrain.

Il serait également opportun et bénéfique d'informer toutes les directions d'établissement des initiatives existantes.

1.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Opération 'Mon club, mon école' »

M. Philippe Dodrimont (MR). – On entend parler abondamment de l'opération « Mon club, mon école » dont l'objectif principal est de favoriser les synergies entre les clubs et les établissements scolaires. Cette initiative doit être encouragée et son lancement est imminent.

Comment procéderez-vous ? Les écoles et les clubs seront-ils informés de façon individuelle ou par le truchement des autorités locales ? Une mobilisation par l'Adeps est-elle envisagée ?

Comment cette opération sera-elle organisée ?

Je marque aussi un grand intérêt pour le projet d'un de vos prédécesseurs, M. Eerdeken concernant des centres sportifs locaux intégrés. Auront-ils un rôle précis à jouer dans le développement des synergies entre les clubs et les écoles ? En effet, actuellement, trop de salles d'écoles sont sous-utilisées et pourraient être mises à la disposition de clubs en attente de locaux disponibles.

Quel rôle pourraient jouer les centres sportifs locaux intégrés même s'ils ne sont pas présents dans toutes les communes ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je comprends vos préoccupations. La formule a été présentée en décembre lors des travaux budgétaires. Avant qu'elle ne puisse être mise en oeuvre, il faut adapter la réglementation, organiser la diffusion de l'information et choisir des supports adaptés. Rassurez-vous, monsieur Dodrimont, nous terminons la phase de préparation et l'opération sera lancée début mars.

D'abord, la réglementation sera minimale. Nous avons constaté avec « Été Sport » que la simplicité, la lisibilité et l'efficacité de la réglementation permettait son appropriation par le monde sportif, assez rébarbatif à l'aspect administratif. Cette réglementation minimale impose de créer une relation privilégiée entre les structures scolaires et les structures de l'associatif sportif local, d'adopter une approche pédagogique et ludique adaptée à la découverte de la discipline sportive, de prévoir la possibilité de prolonger cette découverte par une pratique régulière en s'affilant au club, de faire en sorte que l'action s'adresse à des élèves de 8 à 14 ans pendant un cycle de 20 heures et que ces activités sportives s'ajoutent aux heures d'éducation physique sans les rempla-

cer. Elles pourront se dérouler le midi, le mercredi après-midi, après les cours, le soir ou le week-end, voire dans l'horaire scolaire si l'école l'accepte. Il s'agira d'établir une collaboration étroite entre le club, sa fédération et la direction et le pouvoir organisateur scolaire.

Cette information sera reprise dans une circulaire, signée par Mme Simonet et par moi-même, qui sera envoyée début mars à l'ensemble des directions d'établissement scolaire, tous réseaux confondus. Cette opération à laquelle nous croyons tous deux sera présentée sur des supports adaptés. Un courrier similaire sera envoyé à l'ensemble des clubs et fédérations afin de les sensibiliser et de les inviter à se présenter à la direction de l'établissement scolaire leur proposant une collaboration.

L'information sera également rendue accessible à tous les collèges communaux en tant que pouvoirs organisateurs et responsables de la politique sportive au niveau local. Enfin, seront visés les gestionnaires des centres sportifs et centres sportifs intégrés, 73 d'entre eux sont reconnus, dont 17 sont constitués en centres sportifs locaux intégrés.

La réglementation pourra être téléchargée sur les sites internet de l'Adeps, de l'AES et de l'AISF. Une large campagne de sensibilisation et d'information via des affiches, des folders, des casquettes, des tee-shirts, visera à populariser l'opération. Un tiré à part du « *Journal des Enfants* » y sera également réservé.

Mme Cirlande, ici présente, a très bien coordonné ce long travail. Les négociations avec les groupes de presse, les fédérations, l'accord de la commission des dépenses ont rendu cette tâche coûteuse en temps mais une fois les accords obtenus, nous pourrions diffuser l'information. L'objectif est de consommer le crédit réservé à cette opération dès le mois de mars.

Je crois savoir que cette opération est très attendue. À force de l'annoncer, l'appétit est devenu d'autant plus grand. Je remercie les mandataires locaux qui se sont présentés spontanément pour organiser cette opération dans leur propre réseau communal, sachant qu'une école qui accueillerait plusieurs clubs pourrait obtenir un emploi à temps plein de personnel d'entretien.

Mme Simonet et moi-même avons mis tous les moyens pour réussir l'opération. Il faudra bien sûr compter avec une période de rodage. La première année, un peu à l'instar d'« Été Sport », nous obtiendrons des résultats très intéressants. Cependant, il ne fait aucun doute que l'effet sera op-

timal en 2012. Nous cherchons même une figure emblématique du sport prête à s'associer à l'opération de manière à ce qu'elle devienne une évidence pour tout un chacun.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie le ministre de sa réponse complète. Sa volonté de bien informer et de bien organiser est patente. J'espère qu'il veillera à ce que les communes assument correctement leur mission de coordination entre les différents intervenants.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Statuts des sportifs de haut niveau en Communauté française » et la question de M. Pierre Migisha à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Promotion de la santé par le sport » sont retirées.

La question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évaluation qualitative de l'opération « Été Sport » » est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 45.